



République Française

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire le :
Jeudi 20 septembre 2018 à 20 heures 45

ORDRE DU JOUR

1. Budget Principal – Décision modificative n° 1 – 2018.
2. Convention d'occupation temporaire par la SNCF du domaine public communal en gare de Marolles-en-Hurepoix non-constitutive de droits réels.
3. Médiathèque Jean Farges: Approbation du règlement intérieur commun à toutes les médiathèques de Cœur d'Essonne Agglomération.
4. Médiathèque Jean Farges: Approbation des droits divers communs à toutes les médiathèques de Cœur d'Essonne Agglomération.
5. Avis sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.
6. Autorisation de déposer et signer une déclaration d'urbanisme relative au remplacement de tout ou partie de la clôture de la gendarmerie.
7. Cœur d'Essonne Agglomération : Approbation du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés.
8. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Cœur d'Essonne Agglomération sur le transfert des compétences à effet du 1er janvier 2018.
9. Cœur d'Essonne Agglomération : Approbation du rapport sur la mutualisation.
10. Compte-rendu des actes effectués par le maire par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
11. Compte-rendu des activités de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne et des différents syndicats Questions diverses.
12. Questions diverses.

Marolles-en-Hurepoix, le 14 septembre 2018

Le Maire,
Georges JOUBERT